

**Assemblée communale de la  
Commune mixte de Crémines  
Jeudi 12 décembre 2013 à 20h15 à la halle de  
gymnastique de Crémines (salle n°2)**

## **ORDRE DU JOUR**

1. Syndicat scolaire du Grand Val :
  - 1.1 Discuter et décider de l'adhésion de la Commune de Seehof/Elay au Syndicat scolaire du Grand Val
  - 1.2 Discuter et accepter les modifications des articles suivants du Règlement d'organisation du Syndicat scolaire du Grand Val : art. 2 ; 3 ; 10 ; 14 lit I ; 42 al. 1 ; 48 (entrée en vigueur des modifications).
  - 1.3 Discuter et approuver le budget 2014
2. Discuter et décider du Règlement d'assainissement des finances de la Commune mixte de Crémines 2013.
3. Gestion des fermes / biens bourgeois :
  - 3.1 Discuter et décider du Règlement de la gestion financière des exploitations agricoles et de leur financement spécial destiné au maintien de la valeur des immeubles du patrimoine financier 2013.
  - 3.2 Discuter et voter un crédit d'engagement pour les travaux de rénovation de l'exploitation Binzberg suivants : cuisine, façade, enveloppe périphérique et toiture
  - 3.3 Discuter et voter un crédit d'engagement pour la démolition de la remise existante, construction d'une nouvelle pour l'exploitation Es Gobat.
4. Discuter et décider du Règlement concernant le financement spécial pour la Suisse bouge.
5. Réseau d'eau et épuration des eaux, discuter et décider des crédits d'engagement:
  - 5.1 Pour le raccordement en boucle du réseau d'eau du quartier de Rouge terre
  - 5.2 Pour l'assainissement des conduites eau propre et eaux usées Rue du Collège
  - 5.3 Pour l'assainissement des conduites eau propre et eaux usées Route de Corcelles
  - 5.4 Pour le raccordement en boucle de la Rue du Crêt.
6. Discuter et décider d'un crédit d'engagement pour l'achat de la parcelle n°292 du ban de Crémines et de son aménagement en tant que place de jeux.
7. Discuter et approuver le budget 2014 de la Commune mixte de Crémines.
8. Discuter et approuver le nouveau Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois - Tramelan.
9. Divers et imprévus.

Dès le 11 novembre 2013, le budget 2014 de la Commune mixte de Crémines peut être retiré auprès du secrétariat communal ; le budget 2014 du Syndicat scolaire du Grand Val peut y être consulté. Tous deux peuvent aussi être consultés sur le site Internet de la Commune sous la rubrique « Actualité ».

Dès le 11 novembre 2013 les règlements retenus aux points 1.2 ; 2 ; 3.1 ; 4 et 8 peuvent être consultés au secrétariat communal. Ils peuvent aussi être consultés sur le site Internet de la Commune sous la rubrique « Actualité ».

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2c à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

2746 Crémines, le 30 octobre 2013

Le Conseil communal